

La version que vous consultez n'est pas définitive. Cette fiche d'activité peut encore faire l'objet de modifications. La version finale sera disponible le 1er juin.

4.00 crédits	30.0 h	Q2
--------------	--------	----

Enseignants	Willems Geoffrey ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés	L'enseignement porte sur les questions relatives à la parenté et à la parentalité que posent dans les sociétés contemporaines les évolutions du couple et de la famille.
Acquis d'apprentissage	<p>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</p> <p>1 A la fin du cours, l'étudiant sera capable de problématiser une question spécifique en mettant en évidence la double entrée disciplinaire juridique et psychologique et en soulignant les apports et limites respectives de ces disciplines.</p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	Les étudiants sont évalués par le biais d'un examen écrit à livre ouvert donnant lieu à une note sur 20 points.
Méthodes d'enseignement	<p>L'activité est fondamentalement interdisciplinaire. Elle consiste à faire dialoguer le droit et la psychologie sur les problématiques liées à l'évolution de la parenté et de la parentalité, afin de mettre en évidence les spécificités, apports et limites des approches disciplinaires.</p> <p>Les titulaires organisent un cours d'introduction et un cours de clôture donnés ensemble durant lesquels ils cherchent à mettre en évidence les articulations entre leurs deux disciplines. Les autres cours sont donnés séparément par chaque enseignant, mais s'inscrivent dans une structure commune qui envisage successivement trois types de familles dans lesquels se jouent aujourd'hui les rapports de parenté et de parentalité.</p> <p>Le cours sera donné en présentiel. La présence à ce cours est requise. Les titulaires du cours pourront, en vertu de l'article 72 du Règlement Général des études et examens, proposer au jury de s'opposer à l'inscription d'un.e étudiant.e qui n'aurait pas assisté à au moins 8 séances, lors de la session de juin ou de septembre.</p>
Contenu	<p>L'enseignement porte sur les questions relatives à la parenté et à la parentalité que posent dans les sociétés contemporaines les évolutions du couple et de la famille. Nous analyserons ces questions – sous l'angle interdisciplinaire du droit et de la psychologie – en appréhendant successivement trois types de contextes familiaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les familles que l'on appelle encore parfois les familles « classiques » basées sur la procréation naturelle au sein du couple hétérosexuel ; • les familles « par PMA » qui procèdent du recours aux techniques de procréation assistée telles que l'insémination artificielle (IA), la fécondation <i>in vitro</i> (FIV) ou la gestation pour autrui (GPA). • les familles « restructurées » qui résultent de la prise en charge d'un ou de plusieurs enfants par d'autres adultes que ses/leurs parents d'origine en raison d'une rupture conjugale ou de difficultés dans la parentalité (familles recomposées, familles adoptives et familles d'accueil) ;
Ressources en ligne	voir Moodle
Faculté ou entité en charge:	ESFA

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [120] en sciences de la famille et de la sexualité	SEX2M	4		